

**DAJI/2019/Décision/Tarifs/01**

Décision portant approbation du tarif d'inscription  
au colloque «Négociation et CSE»

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant  
délégation de pouvoir au Président,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

Est approuvé le tarif d'inscription au colloque «Négociation et CSE» organisé par le Centre de Droit  
Social (CDS).

Ce colloque aura lieu le 1<sup>er</sup> mars 2019 à Aix-en-Provence.

Le tarif d'inscription s'élève à :

- 83,33 € HT,
- Gratuité pour les étudiants et enseignants d'AMU

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 11 janvier 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

